

COMMUNIQUE

Paiement des acomptes provisionnels et soldes de liquidation IBS/IBM

La Direction Générale des Impôts, informe les contribuables soumis à l'impôt sur les bénéfices des sociétés (IBS), qu'en application des dispositions de l'article 20 de la loi de finances pour 2009, ils sont, désormais, tenus de calculer et de payer, auprès du receveur territorialement compétent, les trois (03) acomptes provisionnels par voie de G n° 50, par eux même, aux échéances prévues par la législation en vigueur (du 15 Février au 15 Mars- du 15 Mai au 15 Juin- du 15 Octobre au 15 Novembre) de l'année suivant celle au cours de laquelle les bénéfices sont réalisés.

Le premier acompte de l'exercice 2009 étant arrivé à échéance (le 15 Mars), et payé par voie d'avertissement, les contribuables ne sont tenus de calculer eux même et de verser que les deux acomptes provisionnels restants, par voie de déclaration tenant lieu de Bordereau avis de versement série G n° 50, sans avertissement préalable.

Le solde de liquidation accompagnant la déclaration annuelle doit être déclaré et payé après déduction des acomptes provisionnels versés durant l'année 2008.

A titre dérogatoire et pour le seul exercice 2009/2008 et à l'exception des contribuables relevant de la compétence de la DGE et du CDI, un état reprenant le détail des paiements des trois (03) acomptes provisionnels, doit être annexé à la déclaration annuelle, à déposer entre les mains du receveur territorialement compétent, au plus tard le 30 Avril.

Il est à signaler que lorsqu'une entreprise bénéficie d'une prorogation de délai de dépôt de la déclaration annuelle, le délai de règlement du solde de liquidation est reporté d'autant.

En ce qui concerne les contribuables relevant de l'impôt sur les bénéfices miniers (IBM), ces derniers obéissent aux mêmes mesures suscitées. Toutefois, et pour éviter toute confusion, ces contribuables sont tenus de déclarer leurs acomptes et le solde de liquidation à la rubrique « Autre » de la G n° 50, avec la mention précise, acompte IBM ou solde de liquidation IBM.